Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le 19/12/2025
ID : 044-214400236-20251210-202512141-DE

DEPARTEMENT de LOIRE ATLANTIQUE
Arrondissement de CHATEAUBRIANT-ANCENIS
COMMUNE de BOUVRON

Ref : 2025-12.14

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

Séance du 10 décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 10 décembre à vingt heures, se sont réunis à Bouvron, les membres du Conseil Municipal de Bouvron, sous la présidence de Monsieur Emmanuel VAN BRACKEL, Maire de Bouvron, dûment convoqués le 4 décembre deux mille vingt-cinq.

En présence de :

M. Emmanuel VAN BRACKEL, M. Francis BLANCHARD, M. Jeremy JEUSSET, Mme Laurence LE PENHUIZIC, M. Jacques POUGET, Mme Clotilde SHAMMAS, M. Thierry MÉNORET, Mme Mercedes DUFOUR-GATTI, M. Gaël CHARRIAU, M. Emmanuel ROUILLE, Mme Sabine BAILLERGEAU-STEFFEN, M. Shamy RAVDJEE, M. Albert BICHON, M. Max PIJOTAT, Mme Murielle LECLERC et M. Jérôme LE MENE.

Excusés : M. Sylvain MALO ayant donné pouvoir à Mme Mercedes DUFOUR-GATTI, M. Xavier SAMZUN ayant donné pouvoir à M. Shamy RAVDJEE, Mme Caroline GASTARD ayant donné pouvoir à M. Gaël CHARRIAU, Mme Maud BORE ayant donné pouvoir à M. Emmanuel VAN BRACKEL, Mme Héloïse PIERRE ayant donné pouvoir à M. Jérôme LE MENE.

Absente : Mme Armelle LORIEUX-WOLFF.

Secrétaire de séance : Mme Mercedes DUFOUR-GATTI.

AVENANT AU BAIL PROFESSIONNEL DE L'ASSOCIATION LE COW-B

Lors du conseil municipal du 21 février 2024, il a été validé la décision de signer un bail professionnel avec l'association le Cow-B. Le bail professionnel a été signé pour 6 ans pour le local situé 7 rue J-B Olivier pour un montant de loyer à hauteur de 250 euros HT mensuel.

L'association est revenue vers la mairie afin de demander qu'il soit prévu dans le cadre du bail une prestation d'entretien des locaux.

Il est proposé au conseil municipal d'établir un avenant au bail afin d'intégrer des charges mensuelles à hauteur de 67.50€ par mois, soit l'estimatif de trois heures de ménage mensuel.

VU le code général des collectivités territoriales, article L 2121-29,

VU les articles L 145-1 et suivants du Code du Commerce ;

Vu la délibération DCM-2024-02/10 validant la signature d'un bail professionnel entre l'association le Cow-B et la commune de Bouvron,

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 044-214400236-20251210-202512141-DE

Le conseil municipal, par 21 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 ABSTENTION,

VALIDE la signature d'un avenant au bail professionnel avec le représentant de l'association le Cow-B, afin de mettre en place des charges mensuelles de 67.50€. Une révision annuelle de ces charges sera mise en place.

et DONNE MANDAT à Monsieur le Maire pour signer l'avenant au bail professionnel ainsi que toutes pièces administratives et financières relatives à cette décision.

Pour extrait conforme,

La secrétaire de séance

Mme Mercedes DUFOUR-GATTI

Le Maire
Emmanuel VAN BRACKEL

MAIRIE de BOU
44130